

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 29 CONCERNANT IMERYS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

IMERYS

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 10 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'IMERYS

Le conseil d'IMERYS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libres d'intérêts, hors représentants des salariés (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées.).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Kron	Président	Libre d'intérêts	100%	M	67	FR	2	2024	0	4			
	Aldo Cardoso	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	16	2023	0	3	P		
	Paul Desmarais III	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	85,71%	M	38	CA	7	2023	0	6			
	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	FR	11	2022	1	4		M	M
	Colin Hall	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	US	6	2023	1	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Paris Kyriacopoulos	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	M	39	GR	Nouveau	2024	0	2			
	Dominique Morin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	1	2023	0	1			M
	Carlos Manuel Pérez Fernández	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	47	ES	1	2023	0	1			
	Annette Messemer		Libre d'intérêts	100%	F	56	DE	1	2023	0	4	M	M	M
	Lucile Ribot		Libre d'intérêts	85,71%	F	54	FR	3	2022	0	2	M		
	Véronique Saubot		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	1	2023	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Françoise Walbaum		Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	8	2024	0	3		P	P
	Laurent Raetz,	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de la société IMERYS comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Un administrateur ayant siégé au conseil d'Imerys de 2015 à 2018 a qualité de censeur sans justification particulière.
- Le président du comité d'audit n'est pas libre d'intérêts.
- Pas de progression en matière de féminisation du COMEX où ne siège qu'une femme.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET